

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ
« Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la RFID dans les médiathèques du territoire de la CCFL »

N° 2025DP026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),
Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys a lancé une consultation selon la procédure adaptée concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la RFID dans les médiathèques de son territoire,
Considérant que le marché d'une durée de 5 mois débute à compter de la date de sa notification,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'attribuer et de signer le marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la RFID dans les médiathèques du territoire de la CCFL avec la société DOXULTING (38 rue Dunois 75647 PARIS Cedex 13) pour un montant global et forfaitaire de 17 150,00 € HT.

Article 2. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 –

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 16 avril 2025

Le Président,

Jacques HURLUS

